

**DECISION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT DE PRESTATION
PONCTUELLE POUR LE DIAGNOSTIC SOLIDITE VISUEL SUITE ENVOL
TOITURE SUR BATIMENT COMMUNAL – 39b AV JEAN JAURES – AVEC
APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE**

ST N° 2023-75

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité de souscrire un contrat de prestation ponctuelle n°2118567.1 - pour le diagnostic solidité visuel suite à l'envol de la toiture sur un bâtiment communal – 39b, avenue Jean-Jaurès – 82200 MOISSAC,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De souscrire un contrat de prestation ponctuelle n°2118567.1 pour le diagnostic solidité visuel suite à l'envol de la toiture sur un bâtiment communal – 39b, avenue Jean-Jaurès – 82200 MOISSAC, mission n° 1 comprenant :

- L'évaluation des dommages causés suite à l'envol de la couverture (1 visite sur site – la rédaction d'un rapport de diagnostic), qui sera réalisée dans les établissements mentionnés dans la fiche de prestation et conditions tarifaires. Les moyens d'accès sont à la charge du client (une nacelle sera nécessaire).

avec la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE, ayant son siège 6, rue du Général-Audran, 92412 COURBEVOIE cedex.

ARTICLE 2 – TARIFICATION

Le coût est de :

Montant HT : 1.640,00 €

Montant TTC : 1.968,00 €

Le montant de la prestation est défini selon un mode de chiffrage de type forfait.

ARTICLE 3 – DUREE

Intervention à réaliser avant le 31 juillet 2023.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 11 juillet 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ